

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 3 décembre, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26-11-2015.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Carole ROCHETEAU, Laurent PREAULT, André BEAUGENDRE, Elodie COUTAND, Bruno GUILLET, Jérôme QUINT, Emmanuel VALOT, Valérie JOLLY et Séverine BOURGET.

Elodie COUTAND a été élue secrétaire de séance.

Patrice BAERT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Claude MORANDEAU, Laëtitia CHATRY et Perrine OIRY étaient absents et excusés

Le P.V. du 05-11-2015 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : néant

Ajout de points à la séance : dissolution du C.C.A.S. - avis sur la convention entre le centre de loisirs de Saint Etienne du Bois et la C.A.F. - demande de remboursement d'acompte de location de salle polyvalente par l'association « Emergence ».

1. Demande du fonds de concours 2015 à la Communauté de Communes du pays de Palluau pour les travaux voirie du multi-services

Le conseil municipal demande la dotation d'un fonds de concours prévu en 2015 d'un montant de 30 712 € pour les travaux de voirie de la zone multi-services avec le giratoire.

Voici le plan de financement proposé :

Dépenses : 274 510 € H.T.

Lot 1 voirie : 261 999.00 € H.T.

Lot 2 signalisation : 12 511.90 € H.T.

Recettes : 34 962 €

Aide aux aménagements sécurité (conseil général) : 4 250 €

Fonds de concours communauté de communes 2015 : 30 712 €

Auto financement : 239 548 €

2. Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent. Ainsi les E.P.C.I. (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre doivent compter, sauf exception, une population d'au moins 15 000 habitants. Monsieur le maire expose que la loi précitée du 07 août 2015 de réforme des collectivités territoriales précise qu'un projet de Schéma de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) est élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (C.D.C.I.). Le projet concernant le département de la Vendée a été présenté le 26 octobre 2015 aux membres de la commission.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi précitée, ce projet a été ensuite adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale. Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la C.D.C.I. qui donnera son avis au plus tard le 30 mars 2016 et qui est habilitée à amender ce projet sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le conseil municipal émet un avis favorable, sans remarque particulière, sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal tel que présenté.

3. Traitement de la charpente aux locatifs

Il a été constaté des détériorations dues à l'invasion de capricornes sur la charpente des locatifs communaux.

3 entreprises ont été consultées pour un traitement :

- ATB Challans : 2 843.70 € T.T.C.
- SAPA : 2 426.60 € T.T.C.
- SUBLIMM : 2 952.18 € T.T.C.

Le conseil municipal choisit l'entreprise A.T.B. de Challans et suggère l'avis de charpentiers.

4. Réalisation du « document unique » concernant le personnel

La loi nous impose d'avoir un « document unique » qui évalue les risques professionnels du personnel. Pour ce faire, on peut recruter sur 1 mois une personne compétente par le biais du centre de gestion et le coût de cette embauche serait de 2 548.26 € T.T.C. Le conseil municipal donne un avis favorable.

5. Finalisation du P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)

Le mardi 1^{er} décembre 2015, la commission chargée de l'élaboration du P.C.S. a convié une vingtaine d'habitants de la commune pour étoffer l'organigramme. Les personnes présentes ont jusqu'au 10-12-2015 pour formuler leurs souhaits de participation. La réalisation de ce plan est toujours en cours.

6. Convention avec le département pour le remplacement des abribus

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec le département pour remplacer l'abribus rue du Stade au 1^{er} trimestre 2016.

7. Présentation du bulletin annuel et devis de l'imprimeur

La commission « information » présente le bulletin de fin d'année.

L'imprimerie JAUFFRIT éditera 430 exemplaires pour un coût de 1 344 € T.T.C.

8. Dissolution du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

la loi N.O.T.R.E. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) autorise les communes de moins de 1 500 habitants à reprendre la compétence sociale des C.C.A.S. avec dissolution du budget annexe du C.C.A.S.. Le conseil municipal, considérant les avantages propres à cette dissolution, dont la diminution des charges administratives et de gestion, décide de reprendre la compétence sociale du C.C.A.S. et prononce la dissolution du budget annexe du CCAS à compter de l'exercice 2016. Le CCAS, réuni le 10 décembre 2015, validera cette dissolution.

Une commission aux affaires sociales constituée des membres actuels du CCAS est créée au 1^{er} janvier 2016. Elle statuera sur les affaires actuellement du ressort du CCAS.

Au cours de cette même réunion du conseil municipal du 3 décembre, le conseil adoptera la DM proposée pour le budget annexe du CCAS

Le mandat et le titre au nom de Mme PATEAU devront être émis sur l'exercice 2015 du CCAS, soit sitôt la DM du conseil municipal et la délibération du CCAS accordant cette aide transmises au contrôle de légalité.

9. Avis consultatif sur convention entre le centre de loisirs de Saint Etienne du Bois et la C.A.F.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la signature d'une convention entre le centre de loisirs et la Caisse d'Allocation Familiale (C.A.F.). La signature de cette convention a pour objectif de faciliter l'accès aux familles les plus modestes et donc d'augmenter la fréquentation du centre de loisirs.

10. Demande de remboursement d'acompte de location de salle polyvalente par l'association

Emergence

L'association de taï-chi « Emergence » demande le remboursement de l'acompte qu'elle a versé de 21 € pour la location de la salle polyvalente les 9 et 10 mai 2015 car elle a dû annuler le stage. Le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

1. Compte-rendu des différentes commissions

Commission voirie : pour l'extension de la lagune, l'estimation des travaux s'élève à 297 808.50 € H.T. inclus 10% pour divers et imprévus. Une moins-value est estimée à 74 250 € H.T. pour étanchement naturel. Consultation prestataire géotechnique : semaine 49, choix semaine 51, demande des subventions

fin février début mars 2016, consultation des entreprises pour travaux avril 2016 et démarrage des travaux mai 2016.

La commission se réunira le 09-01-2015 à 10h

La commission des affaires scolaires : se réunira le 19-01-2015 à 19h30

2. Evolution du P.L.U.

Une demande d'administrés pour modifier le zonage sur leurs parcelles pourrait nécessiter une révision du P.L.U. et non une modification (coût financier et délai beaucoup plus important). Un avis d'expert va être demandé au cabinet de juristes « paysage de l'ouest » qui a élaboré le P.L.U.

3. Elections régionales des 6 et 13-12-2015 : permanence du bureau de vote

4. Permanences des élus pour les congés de Christelle CHIGNON au secrétariat du 21 au 26-12-2015

Le conseil municipal décide de n'ouvrir le secrétariat que le lundi 21 et 22-12-2015 de 9h à 12h30. Il sera fermé le jeudi 24 et le samedi 26-12-2015.

5. Titularisation de Fabrice REVAUD à compter du 1^{er} décembre 2015 en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe

6. Changement d'exploitant au 1^{er} janvier 2016 pour la distribution en eau potable sur le secteur de la Haute Vallée de la Vie pour une durée de 14 ans soit jusqu'au 31-12-2029

C'est la société S.T.G.S. qui a été retenue.

7. Convention avec le sydev pour l'alimentation électrique de la zone multi-commerces

La participation s'élève à 17 733 €.

8. Invitation au salon du vin et produits du terroir à Soullans les 5 et 6-12-2015

9. Prochaine réunion le 07-01-2016

La séance est levée à 23h30

Le Maire : Xavier PROUTEAU